EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 30/09/20

Reçu en Préfecture le : 02/10/20
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mardi 29 septembre 2020
D-2020/183

Aujourd'hui 29 septembre 2020, à 14h30,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17h50 à 18h26

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Marie-Claude NOËL , Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Véronique SEYRAL, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCÉBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIERE, Monsieur Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,
Madame Sylvie JUSTOME présente à partir de 15h43

Excusés :

Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Nathalie DELATTRE

Engagement dans le projet Territoire Zéro Chômeur de longue durée.

Monsieur Pierre HURMIC, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'expérimentation nationale "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" est un projet porté par des associations, basé sur la co-construction d'une initiative locale et partenariale, visant à résorber le chômage de longue durée. La première expérimentation a été lancée sur 10 territoires par la loi du 29 février 2016 et doit être étendue à 50 territoires à partir de 2020.

L'objectif de l'expérimentation est de montrer qu'il est possible à l'échelle d'un territoire, sans surcoût pour la collectivité, de proposer à tout chômeur de longue durée qui le souhaite, **un emploi à durée indéterminée et à temps choisi**, en développant et finançant des activités utiles et non concurrentes des emplois existants pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire : habitants, entreprises, institutions. La création d'emploi s'effectue au sein d'une Entreprise à But d'Emploi (EBE) qui développe ses propres activités.

La démarche s'inscrit sur la base d'un territoire volontaire qui vise l'exhaustivité du plein emploi territorial pour chaque demandeur d'emploi de longue durée (chômeur de plus de 1 an habitant domicilié depuis plus de 6 mois sur le territoire).

Le projet repose sur trois postulats :
- Tous les chômeurs de longue durée ont des compétences mobilisables non utilisées ;
- Le coût du chômage de longue durée peut être utilisé pour créer des emplois (entre15 et 20 000 € par an et par personne) ;
- Il existe des besoins sociaux mal ou pas satisfaits par le marché privé ou les politiques publiques, faute de solvabilité ou de repérage des besoins dans certains territoires.

Le modèle économique consiste à rediriger les budgets issus de la privation d'emploi (RSA, chômage, CMU..), les manques à gagner (impôts, cotisations) et les coûts induits (santé, logement, sécurité, protection de l'enfance) pour financer les emplois manquants. La loi prévoit, pendant les cinq années, le financement des emplois à travers le recueil d'un fonds d'expérimentation territoriale versé à l'EBE.

Au croisement de nombreuses politiques publiques (Insertion, Economie Sociale et Solidaire, Politique de la Ville) et toutes les politiques en lien avec les entreprises à but d'emploi (Agriculture urbaine, gestion des déchets etc...), ce dispositif suppose pour la Ville de Bordeaux de se préparer à s'engager dans la démarche pour favoriser l'emploi pérenne des personnes éloignées du marché du travail et créer une nouvelle forme d'emploi local.
Dans un premier temps, cette expérimentation prévoit de se développer sur les territoires du Grand Parc et les zones prioritaires de Bordeaux Maritime (Bacalan, Lac, Chartrons-Nord).

Dans cette perspective, il est proposé d'adhérer à l'association "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" pour un montant de 500 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

VU la Loi n° 2016-231 du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée,

VU les statuts de l'association "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" en date du 6 décembre 2016,

CONSIDERANT l'intérêt du projet Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée dans un ou plusieurs quartiers politique de la ville à BORDEAUX, la commune affirme sa volonté d'être

candidate à la mise en œuvre de l'expérimentation qui vise à la suppression de la privation d'emploi sur le territoire.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DECIDE :

- **DE SE PORTER** candidate à la mise en œuvre de l'expérimentation "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée".
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à adhérer à l'association "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée", à s'engager à assurer la présidence du comité local d'expérimentation et à favoriser la mise en œuvre de l'expérimentation.

- **D'APPROUVER** les statuts de l'association "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" ainsi que la participation annuelle de la Ville de Bordeaux fixée à 500 € pour l'année 2020.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document correspondant au présent rapport.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 29 septembre 2020

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Pierre HURMIC

TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

Janvier 2020

La suite du projet se construit au sein de l'association TZCLD, rejoignez-nous !

Dix territoires ont été retenus pour mener, pendant cinq ans, l'expérimentation prévue par la loi 2016-231 du 29 février 2016. Au total, plus d'une centaine ont manifesté leur intérêt pour ce projet. Faut-il donc attendre cinq ans pour espérer redonner espoir aux demandeurs d'emploi de ces territoires ? Non, **il faut agir dès maintenant pour préparer ensemble la réussite de cette utopie réaliste.**

C'est en ce sens qu'a été créée, début 2017, **l'association « Territoires zéro chômeur de longue durée »**. Destinée à fédérer les forces pour préparer dès à présent les prochaines étapes, elle est présidée par Laurent Grandguillaume et a pour membres fondateurs le mouvement ATD Quart Monde, le Secours Catholique, Emmaüs France, Le Pacte Civique et la Fédération des acteurs de la solidarité.

L'association « Territoires zéro chômeur de longue durée » vise trois objectifs :

- **Capitaliser** et tirer les enseignements de la première expérimentation pour améliorer la méthode ;
- **Accompagner les territoires** volontaires pour entrer dans la démarche et participer à une deuxième expérimentation ;
- **Favoriser la diffusion du projet** pour obtenir, à terme, la création d'un droit d'option par la loi.

Aujourd'hui, l'association TZCLD travaille à **l'élargissement de l'expérimentation via une 2e loi votée à horizon 2020**.
Il est primordial, pour la réussite de cette ambition collective, que les territoires et leurs acteurs soient les porteurs de cette mobilisation nationale contre le chômage de longue durée. L'association a besoin de ses adhérents pour construire la 2e étape de ce projet.

Que vous soyez élus, acteurs de terrain engagés ou citoyens soucieux d'accompagner ce projet, **nous vous invitons à nous rejoindre !**

Participons ensemble au succès de cette expérimentation, c'est ensemble que nous ferons de l'emploi un droit !

Le bulletin d'adhésion ci-joint vous permet de formaliser votre engagement.

Laurent Grandguillaume
Président de l'association TZCLD

TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

BULLETIN D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION

ANNÉE 2020

Je soussigné(e),

Nom et prénom :

Téléphone : Mail :

Adresse :

Code postal : Commune :

souhaite adhérer à l'association Territoires zéro chômeur de longue durée au titre de l'année 2020.

En tant que :

☐ Individu	☐ Association	☐ Collectivité

Si vous représentez une association,

Dénomination de l'association :
Nom du représentant légal :

Adresse (si différente) :

Téléphone : Mail :

Délibération **d'adhésion** à TZCLD jointe : oui☐ non ☐

Si vous représentez une collectivité,

Dénomination de la collectivité :
Nom du représentant légal :

Adresse (si différente) :

Téléphone : Mail :

Délibération **d'adhésion** à TZCLD jointe : oui☐ non ☐

TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

BULLETIN D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION

ANNÉE 2020

IMPORTANT, motif de votre adhésion :

☐ Soutien à l'association

☐ Mise en place d'un projet TZCLD sur un territoire. Dans ce cas nous vous invitons à signer la **charte d'engagement ci-après en annexe**, afin de vous accompagner au mieux en tant que projet émergent.

Montant de la cotisation fixée par l'Assemblée générale du 14/05/19, valable jusqu'à l'AG 2020 :

COLLEGE ADHERENT	Personnes physiques	Associations	Territoires
Montant de la cotisation	10	100	500
Cotisation solidaire*			
MONTANT TOTAL ADHESION			

**Non-obligatoire, contribution manifestant un soutien financier supplémentaire à l'association*

L'acquisition de la qualité de membre-adhérent : « l'admission des membres-adhérents, personnes physiques ou personnes morales, est soumise à l'agrément du Conseil d'administration qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées » (Article 8 - Statuts)

Le règlement est à effectuer :

- Par chèque à l'ordre de : Association TZCLD - 8 rue Saint Domingue - 44200 NANTES
- Par virement bancaire : Compte IBAN : FR76 1027 8394 3000 0217 3030 108. Merci de libeller votre virement avec votre nom ou celui de la structure que vous représentez
- Pour les mandats : le N°SIRET de TZCLD est le 824 524 144 00030 – APE 9499Z. N'hésitez pas à nous demander un RIB complet si besoin

Vous souhaitez recevoir une facture par mail : oui☐ non ☐

Votre bulletin complété est à retourner :

- Par courrier à : Association TZCLD 8 rue St Domingue 44200 NANTES
- Par mail à : contact@tzcld.fr

En remplissant ce bulletin, vous acceptez notre **politique de confidentialité,** consultable sur : https://www.tzcld.fr/wp-content/uploads/2018/10/Politique-de-confidentialite_TZCLD.pdf

CHARTE D'ENGAGEMENT

ENTRE L'ASSOCIATION NATIONALE TERRITOIRES ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE (TZCLD) ET SES ADHERENTS

L'association nationale TZCLD, présidée par Laurent Grandguillaume,
&
son adhérent dénommé(e) : ……

Acteur du territoire de : ……

Membre du collège :

- ☐ Des associations de soutien
- ☐ Des collectivités territoriales

S'engagent selon les modalités suivantes :

L'association nationale TZCLD a pour but de promouvoir le droit d'obtenir un emploi dans le cadre d'un projet de territoire en visant l'adéquation entre ceux qui demandent un emploi et les besoins sociaux, économiques et environnementaux du territoire (article 2 des statuts). A ce titre, l'association s'engage à :

- Accompagner tous les projets émergents en fonction de leur état d'avancement et au regard de la méthode, ci-après. Pour signifier leur participation au projet, l'association leur fournira le logo TZCLD avec sa charte d'utilisation graphique.
- Promouvoir le projet auprès des instances et acteurs de la vie politique locale et nationale, afin d'aboutir à l'obtention d'une nouvelle loi autorisant une deuxième phase expérimentale.
- Capitaliser et tirer les enseignements de la première expérimentation.

Sur les territoires, les porteurs de projets, personnes privées d'emploi, citoyens, élus, acteurs socio-économiques, mettent en œuvre le projet. Adhérents de l'association TZCLD, ils s'engagent sur les trois hypothèses fondatrices du projet :

- Personne n'est inemployable, pour peu que l'organisation du travail soit adaptée à la personne.
- Ce n'est pas le travail qui manque, il y a davantage de travail utile à réaliser qu'il n'y a de temps disponible chez les personnes privées d'emploi.
- Ce n'est pas l'argent qui manque : le coût de la privation d'emploi, pour l'ensemble de la société, est supérieur au coût de l'emploi.

Et à suivre la méthode TZCLD pour mettre en œuvre le projet :

- La création d'un consensus territorial, suscitant l'engagement de l'ensemble des acteurs d'un territoire : personnes privées d'emploi, collectivité(s), citoyens, associations, entreprises… La « fabrique du consensus » est l'étape socle de la mise en place d'un projet TZCLD, se concrétisant par la création d'un Comité local pour l'emploi (CLE).
- L'identification et la rencontre des personnes privées d'emploi volontaires.
- Le recensement des travaux utiles, en partant des besoins non satisfaits sur le territoire, en complémentarité et en soutien à l'économie locale.
- Une fois ces trois étapes effectuées, l'ouverture d'une ou plusieurs Entreprises à but d'emploi (EBE) peut être envisagée, en s'appuyant sur les structures de l'économie sociale et solidaire existantes ou en créant des structures ad hoc.

A l'échelle du territoire, l'objectif est l'atteinte de l'exhaustivité (être en capacité de proposer à un emploi à toutes les personnes privées d'emploi volontaires) et créer des emplois supplémentaires (ne faisant pas concurrence aux emplois existants sur le territoire) afin de rendre effectif le droit d'obtenir un emploi.

Fait à : …….. le : ……

Le président de l'association TZCLD,
Laurent Grandguillaume

L'adhérent de TZCLD,

Le présent document est à retourner complété et signé à :
contact@tzcld.fr ou Association TZCLD 8 rue Saint Domingue 44200 Nantes.
Dans l'idéal, merci de remplir un seul document par territoire.